



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

CONSTRUCTION DE QUATRE SALLES DE CLASSE AUX GENEVEYS-SUR-COFFRANE

**Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un
crédit d'engagement de CHF 2'100'000**

Version : 1.0 - TH 228315

Date : 28.01.2016

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
16.12.2015	0.1	Création du document	ACP
19.01.2016	0.2	Modifications et compléments du document	FCU, SBE
27.01.2016	0.3	Complément au document	FCU, SBE, CCU, ACP, LBR
28.01.2016	1.0	Adoption du document	CC

Table des matières

1.	Résumé	5
2.	Bref rappel des faits	6
2.1.	Historique	6
3.	Situation actuelle et perspectives.....	6
3.1.	Résumé de la situation aux Geneveys-sur-Coffrane	7
3.2.	Perspectives	8
3.3.	Résumé de la situation de Dombresson.....	8
4.	Appréciation et objectifs.....	9
4.1.	Appréciation	9
4.2.	Objectifs	9
5.	Travaux : nature et coût.....	10
5.1.	Descriptif des travaux.....	10
5.2.	Coûts des travaux et procédures d'adjudication.....	11
5.2.1	Estimation des coûts.....	11
5.2.2	Procédure d'adjudication	11
5.2.3	Exécution en entreprise générale ou totale	12
5.3.	Exécution avec adjudication par contrats distincts.....	12
5.3.1	Avantages et désavantages	12
5.3.2	Conclusion	13
5.4.	Organisation du projet	13
6.	Calendrier et planification	13
6.1.	Calendrier	13
7.	Conséquences financières	14
7.1.	Compte des investissements.....	14
7.2.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune	14
8.	Impact sur le personnel communal	15
9.	Vote à la majorité qualifiée/simple du Conseil général.....	15
10.	Conclusion.....	15
11.	Projet d'arrêté.....	17
12.	Annexes.....	18

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
<i>EPT</i>	<i>Equivalent plein temps</i>	<i>Éorén</i>	<i>Ecole obligatoire région Neuchâtel</i>
<i>CSV</i>	<i>Cercle scolaire du Val-de-Ruz</i>	<i>PFT</i>	<i>Plan financier et des tâches</i>
<i>FS</i>	<i>Formation spéciale</i>	<i>CPM</i>	<i>Centre pédagogique de Malvilliers</i>
<i>ZUP</i>	<i>Zone d'utilité publique</i>	<i>LFinEC</i>	<i>Loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014</i>

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Dans les précédents rapports qui vous ont été soumis concernant l'organisation du CSVR en avril 2015 et la sortie de l'éorén en septembre 2015, l'augmentation constante du nombre d'élèves au sein du CSVR, comme ses conséquences sur les besoins en infrastructures, a déjà été évoquée.

Dans ce cadre, la Commune de Val-de-Ruz a préalablement pris contact avec le département de l'éducation et de la famille afin de déterminer les besoins immédiats et à futurs en termes d'infrastructures pour le CSVR, mais également Montmollin.

Par voie d'arrêté, du 2 novembre 2015, le Conseil d'Etat a ainsi reconnu le besoin de 143 classes pour la rentrée scolaire 2019-2020. Par rapport aux infrastructures existantes, cela représente un manque de 13 classes.

Il est à noter que, jusqu'à aujourd'hui, le Conseil communal et la direction ont privilégié la réaffectation de locaux existants au sein des collèges, de manière temporaire ou définitive, comme alternative à la construction de nouvelles infrastructures. C'est le cas en particulier aux Geneveys-sur-Coffrane, à Boudevilliers et à Dombresson. De même, deux des trois classes de 1-2FR de Dombresson sont localisées dans des appartements de la Fondation Borel depuis de nombreuses années.

Ainsi, la reconnaissance des besoins par le canton est portée à 19, dans le cas où nous remplacerions les structures « inadéquates » par de nouvelles salles de classe.

Le présent rapport fait état de la situation actuelle et des besoins futurs, qui figurent par ailleurs dans le PFT, et vous présente une demande de crédit pour l'implantation d'une nouvelle structure aux Geneveys-sur-Coffrane pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Il est à relever qu'une solution devra également être trouvée pour la prochaine rentrée scolaire pour régler le problème de manque d'une classe au collège de Dombresson.

Sensible à la valorisation sylvicole, le Conseil communal vous présente dans ce rapport une solution pragmatique afin de favoriser l'utilisation du bois dans la construction.

L'évolution et la réorientation du projet entraîne des délais complémentaires qui vont rendre impossible l'entrée en jouissance des nouveaux locaux pour le mois d'août 2016, par contre et en principe les travaux pourraient être terminés pour les vacances d'automne 2016. Ainsi, le déménagement pourra s'effectuer pendant cette période de congé. L'administration de la gérance du patrimoine mettra tout en œuvre afin de rendre possible l'ouverture de ces classes à l'automne 2016.

2. Bref rappel des faits

2.1. Historique

La population de Val-de-Ruz est en constante augmentation depuis plusieurs années. Elle atteint plus de 16'550 habitants à fin 2015. La progression estimée dans un proche avenir est d'environ 250 habitants supplémentaires par année. Les sites des Geneveys-sur-Coffrane et de Cernier sont les plus touchés par cette augmentation. Toutefois, de nouvelles constructions sont prévues dans presque tous les villages. De même, de nombreuses maisons villageoises sont actuellement transformées en appartements. Dès lors, on ne peut pas se fier qu'à la zone à bâtir à disposition.

Par ailleurs, les ouvertures de classes depuis 2013 concernent plus spécifiquement le cycle 1, ce qui implique une augmentation durable du nombre d'élèves et des conséquences aujourd'hui sur les collèges de village et demain sur le site de la Fontenelle.

3. Situation actuelle et perspectives

Le tableau ci-dessous montre les effectifs prévus connus aujourd'hui. Il est à noter que les chiffres changent souvent en raison des arrivées et départs et ne sont plus forcément exactement pareils à ceux qui vous ont été communiqués dans les précédents rapports. Ainsi, on peut raisonnablement estimer que les effectifs des Geneveys-sur-Coffrane augmenteront déjà d'au moins une classe en 2016 et d'encore ½ à une classe chaque année jusqu'en 2019.

Le nombre de salles indiqué correspond au calcul réalisé en fonction de la répartition des élèves par cycle (18 élèves au cycle 1, 19 au cycle 2 et 20 au cycle 3). A la Fontenelle, on trouve également les classes de formation spéciale (FS), y compris du cycle 2, ainsi qu'une classe du Centre pédagogique de Malvilliers (CPM).

Dans les faits, le nombre final de classes dépend de la répartition des élèves selon les années, les classes à niveaux et la typologie des élèves. Dès lors, le nombre total de classes peut être de plus ou moins une à la rentrée scolaire effective. Le nombre de classes reconnues par le département de l'éducation et de la jeunesse est calculé pour le CSVR et non par collège.

GSC	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	Nbre salles
2015-2016	31	37	33	30	24	24	16	16	214	11.6
2016-2017	33	31	37	33	30	24	24	16	228	12.3
2017-2018	19	33	31	37	33	30	24	24	231	12.5
2018-2019	29	19	33	31	37	33	30	24	236	12.8
2019-2020	37	29	19	33	31	37	33	30	249	13.5

Fontenelle	9	10	11	Total	Nbre de salles	Salles en plus
2015-2016	167	183	175	525	23.3	5 classes de FS, 1 classe de CPM
2016-2017	246	167	183	596	29.8	5 classes de FS, 1 classe de CPM
2017-2018	236	246	167	648	32.4	5 classes de FS, 1 classe de CPM
2018-2019	236	236	246	694	34.7	5 classes de FS, 1 classe de CPM
2019-2020	184	236	236	633	31.7	5 classes de FS, 1 classe de CPM

CSV	Total
2015-2016	2'222
2016-2017	2'230
2017-2018	2'232
2018-2019	2'299
2019-2020	2'218

Les salles de classes reconnues sont les salles dites normales, les salles spéciales complémentaires, de soutien, des activités manuelles, de couture ou autres ne sont pas comprises dans le nombre. Pour accueillir des élèves de la 1^e à la 8^e année, il est nécessaire d'avoir au moins une salle de couture et de travaux manuels, ainsi qu'une à deux salles de soutien suffisamment grandes pour pouvoir travailler en demi-classes. Par ailleurs, une salle de type « aula », qui fait également office de salle de rythmique, est en principe nécessaire. Enfin, une salle des maîtres de taille suffisante est également indispensable.

3.1. Résumé de la situation aux Geneveys-sur-Coffrane

Le collège des Geneveys-sur-Coffrane accueille à l'heure actuelle 12 classes. L'une d'elles occupe l'aula du collège depuis l'année scolaire 2014-2015. Depuis la dernière rentrée scolaire, une classe de 8^e a été délocalisée dans une salle en dessous de l'administration communale. Les salles auparavant utilisées par « les élèves de la Fontenelle » ont été réutilisées pour l'accueil des classes de 8^e année.

Les élèves de 7^e et 8^e années de Coffrane ont été réinstallés à Coffrane.

Le collège des Geneveys-sur-Coffrane date des années 70. Les classes y sont petites par rapport aux standards actuels et ne permettent pas d'accueillir plus de 20 élèves dans des conditions adéquates. Par ailleurs, ce collège devra faire l'objet à terme de nombreux travaux (estimés en 2012 à plus de CHF 4 mio) pour le mettre aux normes énergétiques et rénover le toit. Les coûts de cette rénovation ont été intégrés au plan financier et des tâches 2017-2021 pour les années 2020-2021.

L'aula n'est plus disponible car il est affecté à une classe de 1-2 et il manque de l'espace pour le soutien. Le bâtiment accueille la bibliothèque communale et scolaire. Celle-ci n'est pas déplaçable

(pas d'autres locaux disponibles) et les locaux qu'elle occupe ne sont pas convertibles en salle de classe.

La classe délocalisée à l'administration bénéficie d'un local agréable, mais les élèves ont un espace extérieur insuffisant pour la récréation, ce qui n'est pas acceptable au-delà d'une situation provisoire. Cette délocalisation pose également des problèmes d'organisation et de collaborations entre enseignants.

Le bâtiment des travaux publics situé à côté du collège a été conçu pour supporter l'implantation d'un bâtiment supplémentaire au-dessus. Le périmètre du collège est situé en ZUP et permet la construction supplémentaire de nouvelles infrastructures.

3.2. Perspectives

En fonction des éléments décrits ci-dessus, nous proposons l'implantation d'un corps de bâtiment relié au collège existant, permettant d'accueillir quatre nouvelles classes et deux locaux de plus petite dimension sur deux étages. L'ajout de cette annexe au bâtiment comprendra donc quatre salles de classe de 80 m², ainsi que deux locaux de quelques 20 m² à disposition du corps enseignant.

Cette structure sera implantée au-dessus du préau couvert et du bâtiment des travaux publics. Des calculs statiques ont permis de constater que la dalle sur le préau supporte cette implantation.

Ces quatre classes supplémentaires permettront la réintégration de la classe de 8^e, la réaffectation de l'aula à son utilisation première et les ouvertures de deux classes supplémentaires probablement entre 2016 et 2018.

Le projet, en outre, pourra être agrandi si nécessaire, dans un deuxième temps, en fonction de l'évolution démographique de ce village et de la fréquentation du collège.

3.3. Résumé de la situation de Dombresson

La situation du collège de Dombresson est également difficile actuellement. Si le nombre de salles est relativement important, beaucoup sont de taille insuffisante pour accueillir plus de 12 élèves et la structure du collège ne permet pas d'y effectuer des travaux pour agrandir ces salles. Les locaux de l'ancienne administration ont déjà été réquisitionnés (salle des maîtres, économat, salles de soutien et local de conciergerie). L'aula, utilisée auparavant par l'école et les sociétés locales, a été affecté à une classe de 8^e en 2013 déjà. Une salle de travaux manuels a été créée dans un local de taille insuffisante, ce qui ne permet pas d'assurer l'enseignement aux élèves de 8^e, même en demi-groupe, en assurant des conditions de sécurité idéales.

Par ailleurs, les classes de 1-2 occupent des appartements de la Fondation Borel en dehors du périmètre du collège, ce qui ne correspond plus aux standards actuels qui visent à rassembler les élèves du cycle 1 dans le même périmètre scolaire.

Pour cette raison, le Conseil communal a tout d'abord envisagé l'implantation d'une deuxième infrastructure de quatre classes dans le périmètre du collège de Dombresson. Ce bâtiment complémentaire devait permettre d'intégrer les trois classes de 1^e-2^e années dans des salles aux normes actuelles, puisque deux sont actuellement dans des appartements de la fondation Borel et la troisième dans les locaux de la Bayarda. La quatrième classe aurait alors permis de déplacer la salle de travaux manuels qui occupe des locaux trop exigus.

Les coûts finaux de construction des deux projets se sont révélés bien supérieurs à ceux prévus au budget des investissements pour 2016 et nous ont obligés à revoir le projet de Dombresson. En effet, si toutes les structures modulaires que nous avons trouvées sur le marché répondent au standard Minergie, elles ne correspondent toutefois pas aux critères attendus pour la construction durable de bâtiments scolaires dans le canton de Neuchâtel.

Le projet de Dombresson est donc réétudié afin de trouver une solution transitoire pour répondre au besoin minimal d'une salle de classe pour la prochaine rentrée scolaire. Cela fera l'objet d'un rapport et d'une demande de crédit séparés lors du prochain Conseil général.

4. Appréciation et objectifs

4.1. Appréciation

Une première réflexion en septembre 2015 avait été menée conjointement entre le dicastère des écoles et celui de la gérance du patrimoine. Le projet d'installer rapidement des éléments modulaires à proximité des collèges de Dombresson et des Geneveys-sur-Coffrane semblait être une solution acceptable dans l'urgence, afin de faire face dans les meilleures conditions à l'augmentation de fréquentation de ces établissements scolaires.

Dans le contexte de l'analyse du pré-projet, et en fonction de la législation cantonale neuchâteloise en terme de protection de l'environnement et aux normes de construction exigées (Minergie P obligatoire), le projet a été réorienté à la fin de l'année 2015, en prenant l'option de réaliser une construction durable en bois répondant aux normes en vigueur dans notre canton.

4.2. Objectifs

La demande d'un crédit d'engagement qui est soumise à votre Autorité vise à offrir aux élèves ainsi qu'aux enseignants des Geneveys-sur-Coffrane un cadre de travail agréable et des conditions d'enseignement satisfaisantes.

Sensible à l'utilisation du bois dans la construction, le Conseil communal estime qu'il est du devoir des collectivités publiques de donner l'exemple en utilisant ce matériau noble afin de réaliser des infrastructures du patrimoine administratif communal. Par ailleurs, il est reconnu que ce type de construction est durable et à même coût qu'avec un autre matériau.

En fonction des montants prévus, nous ne serons pas soumis aux marchés publics dans la majorité des positions CFC, le seuil de la mise au concours dans le cadre des marchés publics n'étant pas atteint, à l'exception de la charpente qui représente une somme estimée de CHF 780'000 (la limite étant de CHF 500'000 pour la soumission aux marchés publics pour le gros œuvre).

La volonté du Conseil communal dans ce projet est de travailler avec des entreprises locales pour les positions CFC concernées par la procédure sur invitation ou de gré à gré. En fonction de la masse de travail, ainsi que des délais imposés, nous serons contraints de nous approcher de plusieurs entreprises de la place afin qu'elles se partagent les différents travaux concernés, hormis la charpente soumise aux marchés publics.

Enfin, nous savons que le calendrier est extrêmement serré, d'ailleurs nous ne pourrions pas ouvrir les classes des Geneveys-sur-Coffrane pour le début de l'année scolaire 2016–2017, mais en principe après les vacances d'automne 2016. En effet, les délais imposés par l'ouverture au marché public d'une partie de la construction engendrent des délais supplémentaires dictés par les procédures obligatoires.

5. Travaux : nature et coût

5.1. Descriptif des travaux

Pour atteindre les buts développés ci-dessus, il est prévu de réaliser une extension de quatre classes aux Geneveys-sur-Coffrane.

Conformément aux dispositions légales, la construction répondra aux exigences de la norme Minergie P. La construction bois est particulièrement adaptée pour atteindre cet objectif, en particulier en ce qui concerne les valeurs d'isolation thermique des façades et toitures (inférieurs à 1 W/m²K). Les éléments de plancher, façades et toiture seront préfabriqués en atelier et assemblés sur le chantier.

La pose des portes et fenêtres, les bardages de façade et les finitions intérieures seront réalisés après le montage.

La trame constructive du bâtiment scolaire se continue au-dessus des locaux des travaux publics. Les niveaux de dalle, la disposition de la cage d'escalier et des circulations permettent de raccorder l'extension à l'existant. La nouvelle construction et son raccord au bâtiment sont conçus de manière à permettre l'assainissement ultérieur du collège existant. L'isolation de la façade Est et un préau couvert seront réalisés simultanément à la construction de l'annexe. Ce préau permet de répondre à l'exigence actuelle en matière d'espace de récréation pour la nouvelle construction et de rendre l'existant conforme. L'incidence financière de la réalisation simultanée du préau couvert est de l'ordre de 4% du coût global.

5.2. Coûts des travaux et procédures d'adjudication

5.2.1 Estimation des coûts

Une première estimation des coûts globaux (coût d'opération) a été réalisée selon deux procédés différents, pour en vérifier la pertinence, à savoir une approche selon la méthode du cube SIA et une approche par éléments finis. Ces deux approches indiquent une estimation des coûts situés à CHF 2'100'000 dont à déduire 20% de subventions cantonales, soit CHF 1'680'000 à la charge de la Commune.

CFC	Libellé	Estimatif	Hors taxes
0	Terrain	0	0
1	Travaux préparatoires	127'500	118'056
2	Bâtiment	1'808'500	1'674'537
3	Equipements d'exploitation	0	0
4	Aménagements extérieurs	40'000	37'037
5	Frais secondaires	84'000	77'778
6	Subventions	0	0
9	Ameublement et décoration	40'000	37'037
Total des coûts CFC 0 à 9		2'100'000	1'944'445

5.2.2 Procédure d'adjudication

La valeur seuil pour le coût global des marchés de construction soumis aux accords internationaux est de CHF 8'700'000. Cette valeur n'est pas atteinte. Il convient alors de vérifier les valeurs-seuils pour marchés non-soumis aux accords internationaux (AIMP). Les valeurs-seuil sont données dans le tableau ci-dessous :

Champs d'application	Gros-œuvre	Second-œuvre
Procédure de gré à gré	< 300'000	< 150'000
Procédure sur invitation	< 500'000	< 250'000
Procédure ouverte ou sélective	> 500'000	> 250'000

Ces valeurs sont applicables par CFC (corps de métier) et seront atteintes ou non, selon l'importance du marché.

Au vu de la taille de l'objet, et partant du coût d'opération, deux stratégies d'exécution peuvent être envisagées. Les critères de choix seront la maîtrise des coûts, les délais impartis et la mise à contribution des entreprises locales.

5.2.3 Exécution en entreprise générale ou totale

Dans le cas d'une exécution en entreprise générale ou totale, nous serons dans le cas d'un marché mixte (gros-œuvre, second-œuvre, prestations d'études). Le marché sera alors qualifié globalement selon le principe de l'élément prépondérant et ce dernier sera le gros-œuvre. Le seuil des CHF 500'000 est très nettement franchi puisque c'est le coût global qui est pris en compte (valeur supérieure de la fourchette, soit CHF 2'100'000).

Dans l'hypothèse d'une adjudication en entreprise générale, c'est clairement la procédure ouverte ou sélective qui s'applique. L'appel d'offre doit être publié sur SIMAP, le délai d'appel d'offre est de 40 jours minimum, augmenté de 15 jours en cas de procédure sélective. Les décisions sont sujettes à recours auprès du tribunal. L'appel d'offre peut être ouvert à l'international si le pouvoir adjudicateur le souhaite mais ce n'est pas une obligation.

5.3. Exécution avec adjudication par contrats distincts

Dans le cas d'une exécution par contrats distincts, en partant de l'hypothèse d'une construction en bois, seul le marché le plus important (structure bois), dépasse le seuil des CHF 500'000.

Dans l'hypothèse d'une adjudication par contrats distincts, c'est la procédure de gré à gré ou la procédure sur invitation qui s'applique, selon la taille des divers marchés, à l'exception de la structure bois. En pratique, il sera fait appel à plusieurs entreprises pour chaque marché, même pour les montants inférieurs à CHF 150'000 pour le second-œuvre, respectivement CHF 300'000 pour le gros œuvre.

5.3.1 Avantages et désavantages

5.3.1.1 Exécution en entreprise générale ou totale

Avantages

- Contrat à prix fixe ;
- Un seul interlocuteur ;
- Travail allégé pour le service après l'adjudication.

Désavantages

- Rigidité de la procédure. Les adaptations en cours de chantier sont impossibles ;
- Peu de maîtrise des techniques et des matériaux employés ;
- Impossibilité de favoriser le tissu économique local ;
- Important travail de décision et de préparation avant l'appel d'offre ;
- Délais plus long.

5.3.1.2 Exécution par contrats distincts

Avantages

- Liberté de choix des entreprises ;
- Influence sur le choix des matériaux et des provenances ;
- Plus grande souplesse à l'exécution, certains choix peuvent être différés ;
- Travail mieux réparti pour le service ;
- Délais raccourcis.

Désavantages

- Pas de contrat unique à prix fixe (des adjudications à forfait sont toutefois possibles) ;
- Important travail de suivi pour le service, ou pour un mandataire externe.

5.3.2 Conclusion

Dans le but de respecter les délais et de promouvoir l'économie locale, la méthode de l'exécution par contrats distincts a été choisie. Cela implique un appel d'offre ouvert pour le gros œuvre bois et des appels d'offre sur invitation ou des attributions de gré à gré pour des travaux de minime importance.

5.4. Organisation du projet

Le maître d'ouvrage est la Commune de Val-de-Ruz, représentée par l'administration de la gérance du patrimoine.

Les mandataires sont :

- a) architecture : administration de la gérance du patrimoine ;
- b) ingénieur génie-civil : mandat externe ;
- c) ingénieur en physique du bâtiment : mandat externe.

6. Calendrier et planification

6.1. Calendrier

Etudes d'avant-projet	fin janvier 2016
Rapport du Conseil communal au Conseil général	15 février 2016
Validation préalable (ECAP, énergie, service scolaire)	mi-février 2016
Dépôt de la demande de permis de construire	fin février 2016
Objectif pour la délivrance du permis de construire	fin juin 2016

Appels d'offres	de fin février à mi-mai 2016
Adjudication des travaux	fin mai 2016
Travaux préparatoires	de fin juin à mi-août 2016
Livraison et montage de la structure	de mi-août à mi-septembre 2016
Mise à disposition des locaux	fin octobre 2016

Remarque : au vu de la charge de travail des entreprises du bâtiment en Suisse, le délai requis par la procédure d'appel d'offre en marché public ne permet pas de garantir la disponibilité en temps voulu des entreprises pour le gros œuvre. Un retard sur le calendrier ne peut pas être exclu.

7. Conséquences financières

7.1. Compte des investissements

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 2'100'000 toutes taxes comprises dont à déduire 20% de subventions cantonales pour le projet d'agrandissement du collège des Geneveys-sur-Coffrane.

7.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

La construction d'un immeuble nécessite une séparation des coûts afin d'en calculer un taux moyen d'amortissement en fonction du niveau CFC.

Pour le déterminer, il est possible de se baser sur un calcul récent du service des communes concernant un collège du bas du canton. Selon ce calcul, le taux moyen d'amortissement est d'environ 2.8%, taux qui est utilisé pour les calculs d'incidence financière ci-dessous.

➤ Dépense brute :	CHF	2'100'000
➤ Subventions attendues (20% du canton) :	CHF	-420'000
= Investissement net	CHF	1'680'000
➤ Amortissement (taux moyen selon calcul SCOM 2.8%) :	CHF	47'000
➤ Intérêts de la dette (estimation de 2.0%) :	CHF	33'600
➤ Charges induites (explications ci-après) :	CHF	36'000
➤ = Charge totale annuelle du compte d'exploitation	CHF	116'600
= Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation	CHF	0.23

Les charges induites, calculées très grossièrement comprennent :

➤ La conciergerie (0,2 EPT)*	CHF	16'000
➤ Eau, chauffage, électricité, entretien = 1% du coût de construction	CHF	20'000

*Ces frais de conciergerie devraient être compensés par la nouvelle dotation accordée en juin 2015 à l'administration de la gérance du patrimoine.

8. Impact sur le personnel communal

Dans le contexte de la réalisation du projet, il n'y aura pas d'impact sur une éventuelle augmentation de la dotation du personnel communal. Ceci étant, l'architecte communal conduira le projet de construction et assurera le suivi de ces deux constructions. En fonction de cette lourde tâche à assumer, tâche non planifiée lors de son engagement, le Conseil communal se voit contraint d'adapter la méthodologie et la planification de l'évaluation du patrimoine communal, ainsi que de prévoir un mandat d'appui extérieur afin d'assumer une part de cette tâche dans le temps imparti par la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014.

Dans le cadre de l'entretien de ces nouvelles infrastructures, nous pouvons évaluer l'impact sur le personnel de la gérance du patrimoine à environ 0.2 EPT que nous intégrerons dans la nouvelle dotation accordée par le Conseil général en juin 2015.

9. Vote à la majorité qualifiée/simple du Conseil général

La présente demande de crédit d'engagement est une nouvelle dépense unique touchant le compte des investissements de plus de CHF 1'000'000, au sens de l'article 3.1, du règlement sur les finances du 14 décembre 2015. Elle doit être votée à la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres présents du Conseil général qui peuvent prendre part à la votation, au sens de l'article 3.55, du règlement général du 14 décembre 2015.

10. Conclusion

Le Conseil communal est convaincu du besoin de ces classes supplémentaires aux Geneveys-sur-Coffrane. En effet, les locaux du patrimoine administratif à disposition des écoles sont insuffisants dans ce village démontrant un fort développement ces dernières et ces prochaines années. Sans cet investissement, cela obligerait l'école à devoir trouver des solutions qui ne seraient pas pérennes et entraîneraient des complications voire des impossibilités de fonctionnement.

Avec la proposition qui vous est détaillée dans le présent rapport, le Conseil communal revalorise le patrimoine administratif de la Commune. Il met un matériau de construction noble en évidence et permet au CSVR de recentrer ses activités scolaires aux Geneveys-sur-Coffrane sur un site, en libérant des locaux communs. Il est rappelé que la problématique liée à la surpopulation scolaire de

Dombresson fera également l'objet d'un prochain rapport ; ceci étant, il s'agira d'une solution transitoire qui vous sera proposée.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne. Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 28 janvier 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
La présidente Le chancelier
A.-C. Pellissier P. Godat

11. Projet d'arrêté



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF
2'100'000 pour la construction de quatre salles de classe aux
Geneveys-sur-Coffrane

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

Vu le rapport du Conseil communal du 28 janvier 2016 ;

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit d'engagement

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 2'100'000.- est accordé au Conseil communal pour la construction de quatre salles de classe aux Geneveys-sur-Coffrane.

Comptabilisation

Art. 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements no 20161901 et amortie au taux de 2.8 %, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.

Autorisation d'emprunter

Art. 3 :

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 15 février 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président
P. Truong

Le secrétaire
J. Villat

12. Annexes

- plan de situation, implantation ;
- plan du rez inférieur, niveau B ;
- plan du rez supérieur, niveau C ;
- plan de l'étage, niveau D ;
- plan de toiture, niveau E ;
- coupe A-A ;
- coupe B-B ;
- coupe C-C ;
- façade sud ;
- façade est ;
- façade nord ;
- plan du rez inférieur ;
- plan du rez supérieur ;
- plan de l'étage ;
- plan de toiture ;
- coupe A-A, B-B, C-C ;
- façade sud, est et nord ;
- détail des fenêtres.

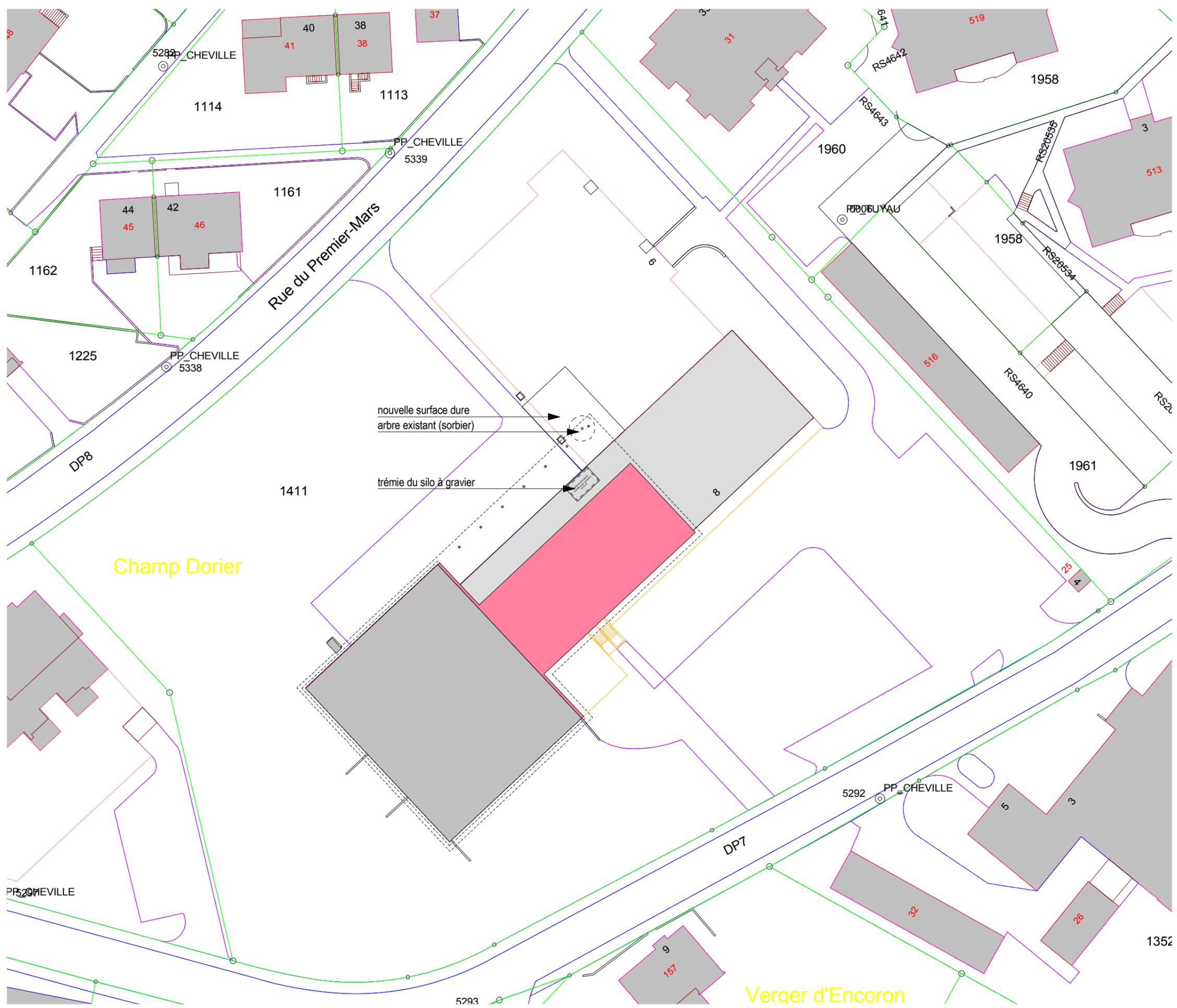
Collège du Lynx
Article 1411 du cadastre
des Geneveys sur Coffrane

Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Plan de situation
Implantation

N° du plan : EGSC 101 e
Date : 01.12.2015
Echelle du plan : 1 : 500
largeur x hauteur : 29 x 42

- Modifications :
- a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
 - b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
 - c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
 - d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEAL.
 - e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Épervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

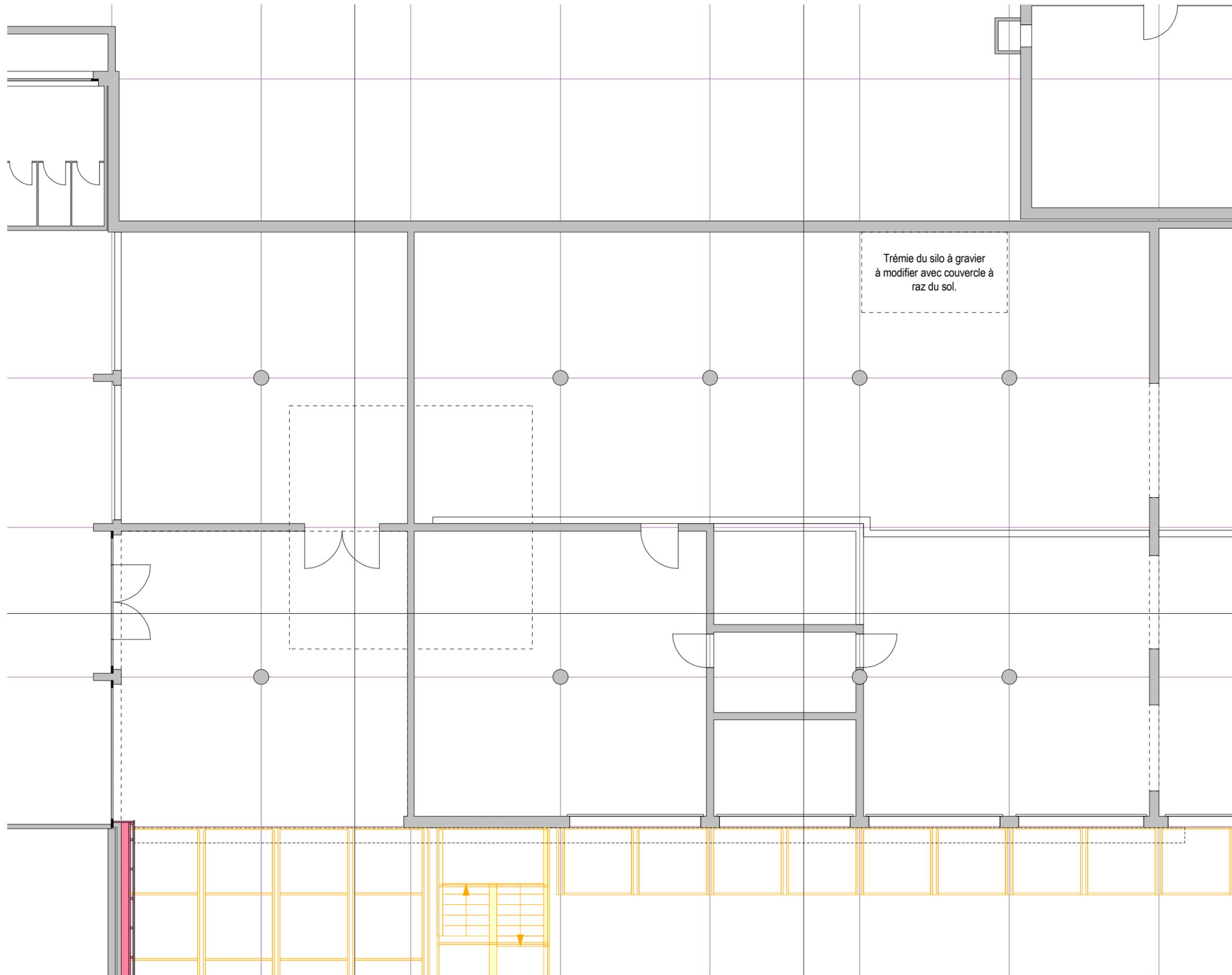


Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Plan du rez inférieur
Niveau B

N° du plan : **EGSC 102 e** Echelle du plan : **1 : 100**
Date : **01.12.2015** largeur x hauteur : **29 x 42**

- Modifications :
- a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
 - b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
 - c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
 - d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEAI.
 - e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.

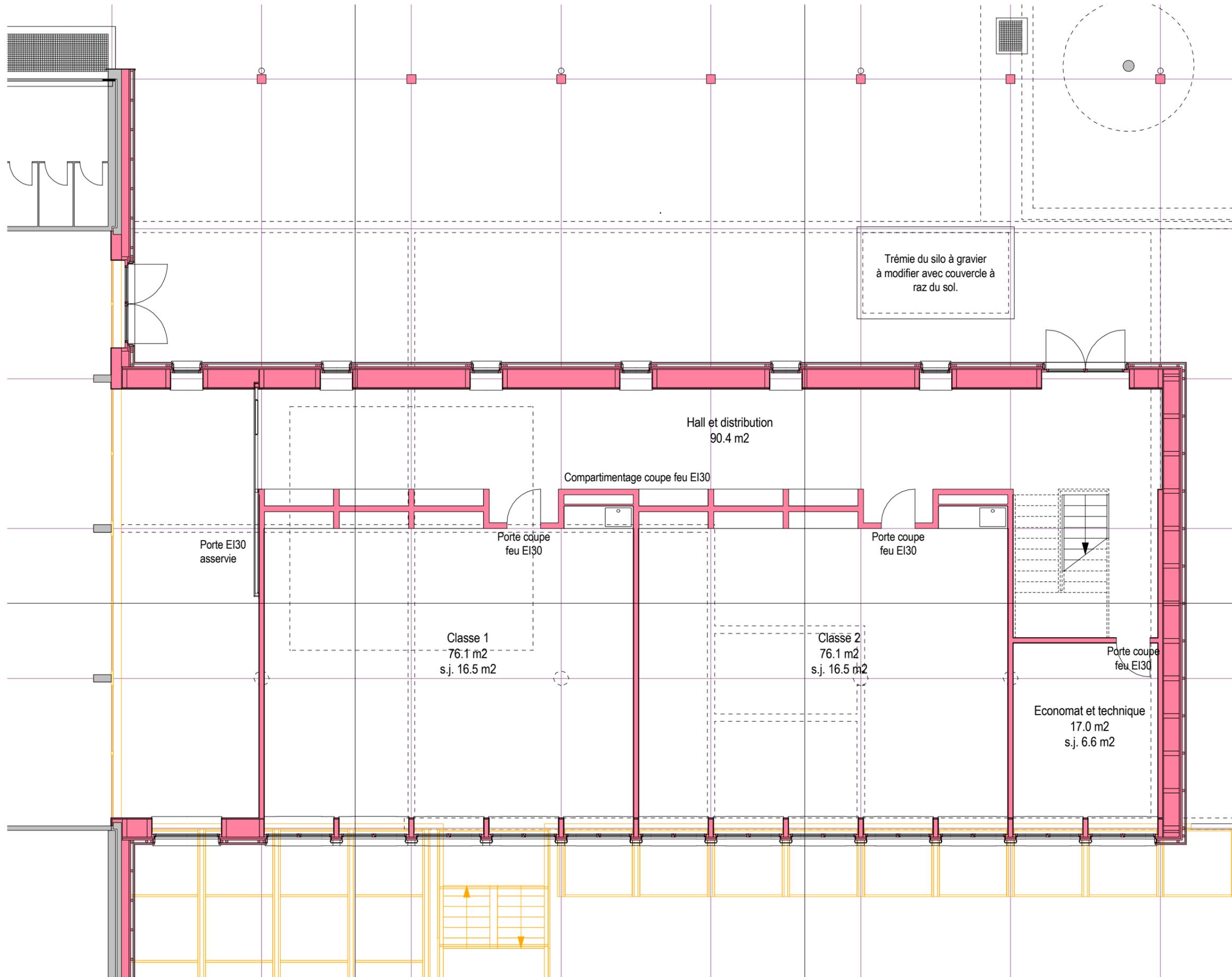


Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58



- Modifications :
- a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
 - b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
 - c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
 - d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEA1.
 - e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.

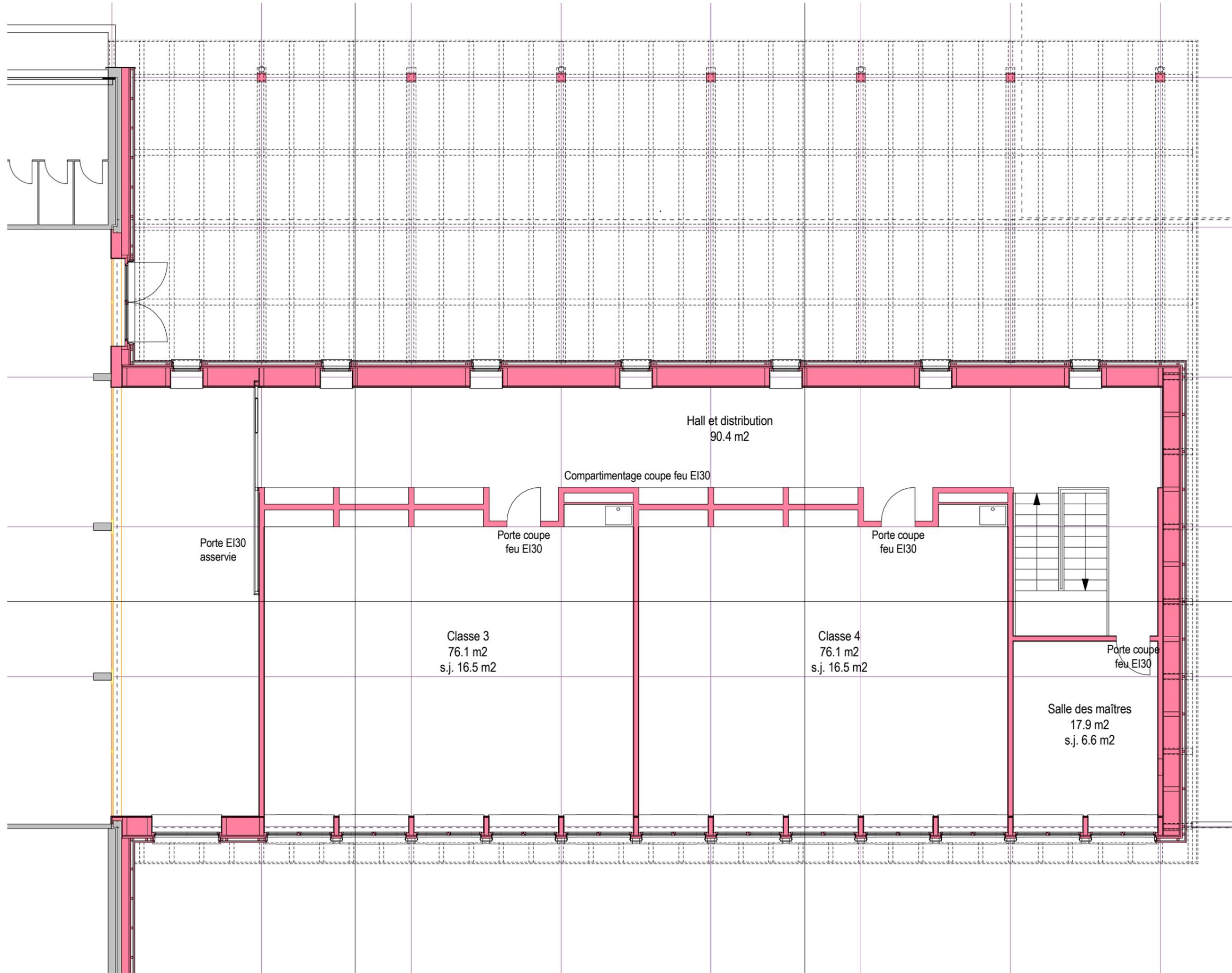


Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Plan de l'étage
Niveau D

N° du plan : EGSC 104 e
Date : 01.12.2015
Echelle du plan : 1 : 100
largeur x hauteur : 29 x 42

Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEAI.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Plan de toiture
Niveau E

N° du plan : **EGSC 105 e** Echelle du plan : **1 : 100**
Date : **01.12.2015** largeur x hauteur : **29 x 42**

- Modifications :
- a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
 - b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
 - c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
 - d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEAI.
 - e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.

Réalisation en 2016

Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

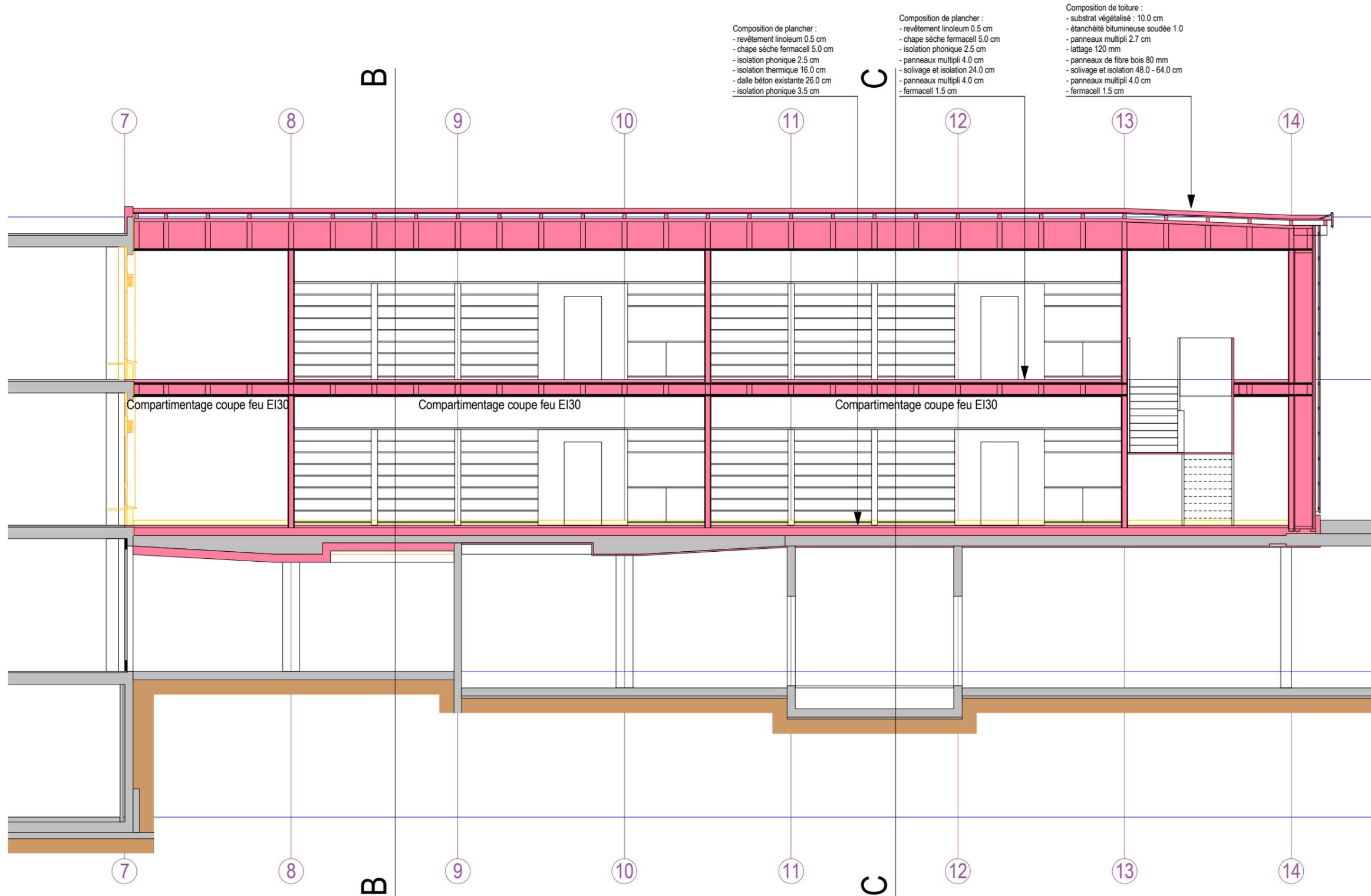


Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Coupe A-A

N° du plan : **EGSC 106 e**
Date : **01.12.2015**
Echelle du plan : **1 : 100**
largeur x hauteur : **29 x 42**

Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEA1.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

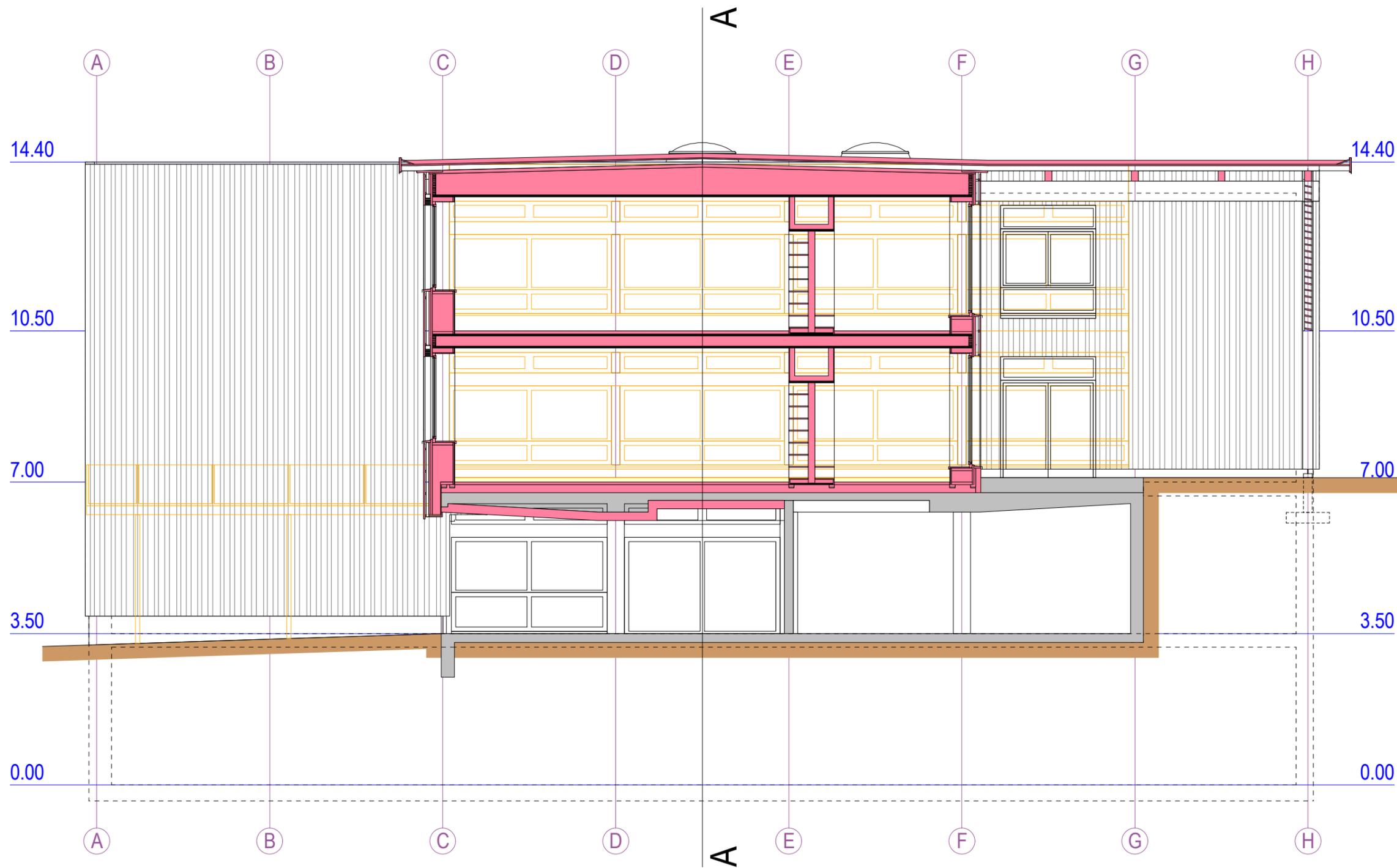


Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Coupe B-B

N° du plan : EGSC 107 e
Date : 01.12.2015
Echelle du plan : 1 : 100
largeur x hauteur : 29 x 42

Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEAI.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Coupe B-B

Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

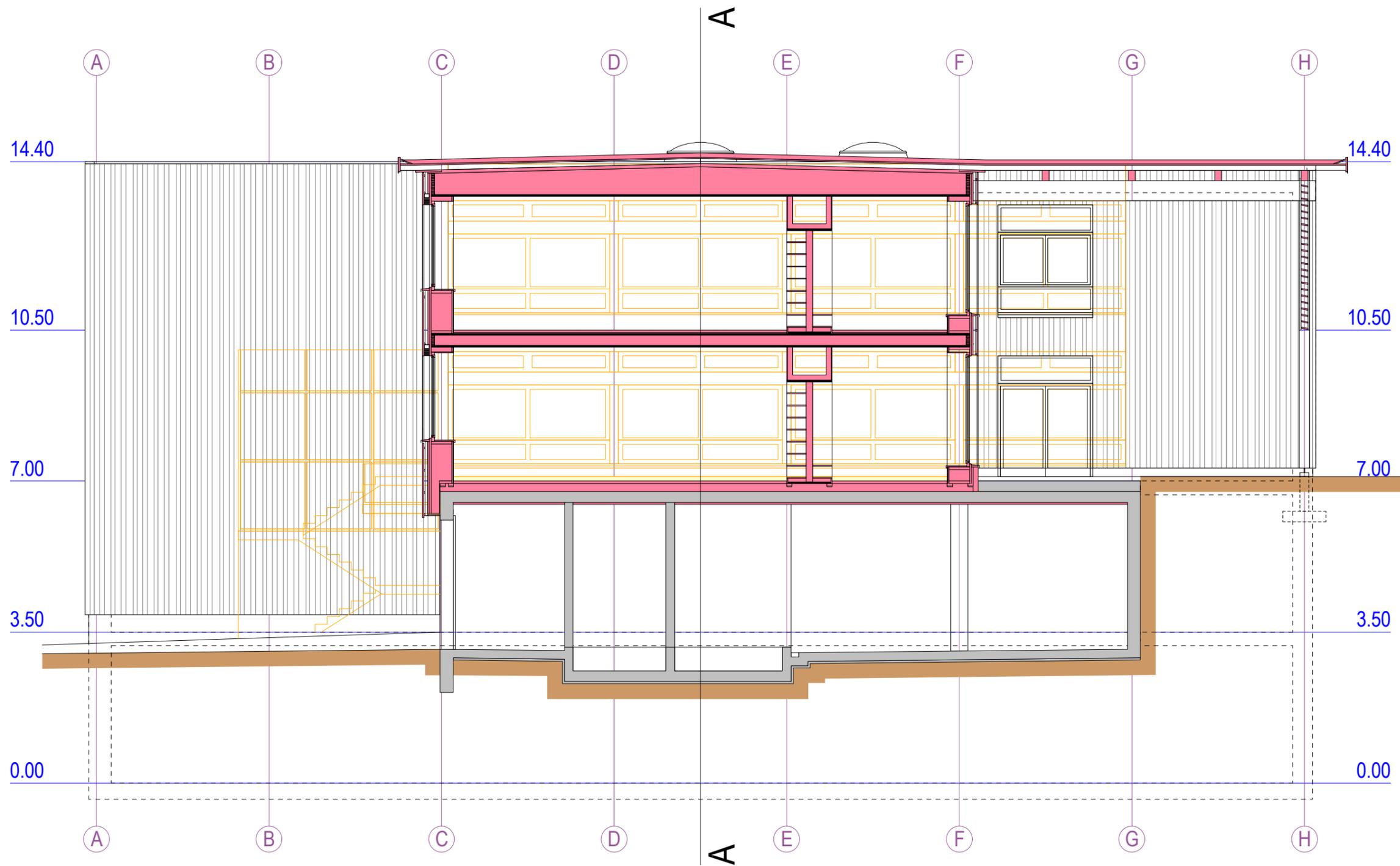


Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Coupe C-C

N° du plan : EGSC 108 e
Date : 01.12.2015
Echelle du plan : 1 : 100
largeur x hauteur : 29 x 42

Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEA1.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Coupe C-C

Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

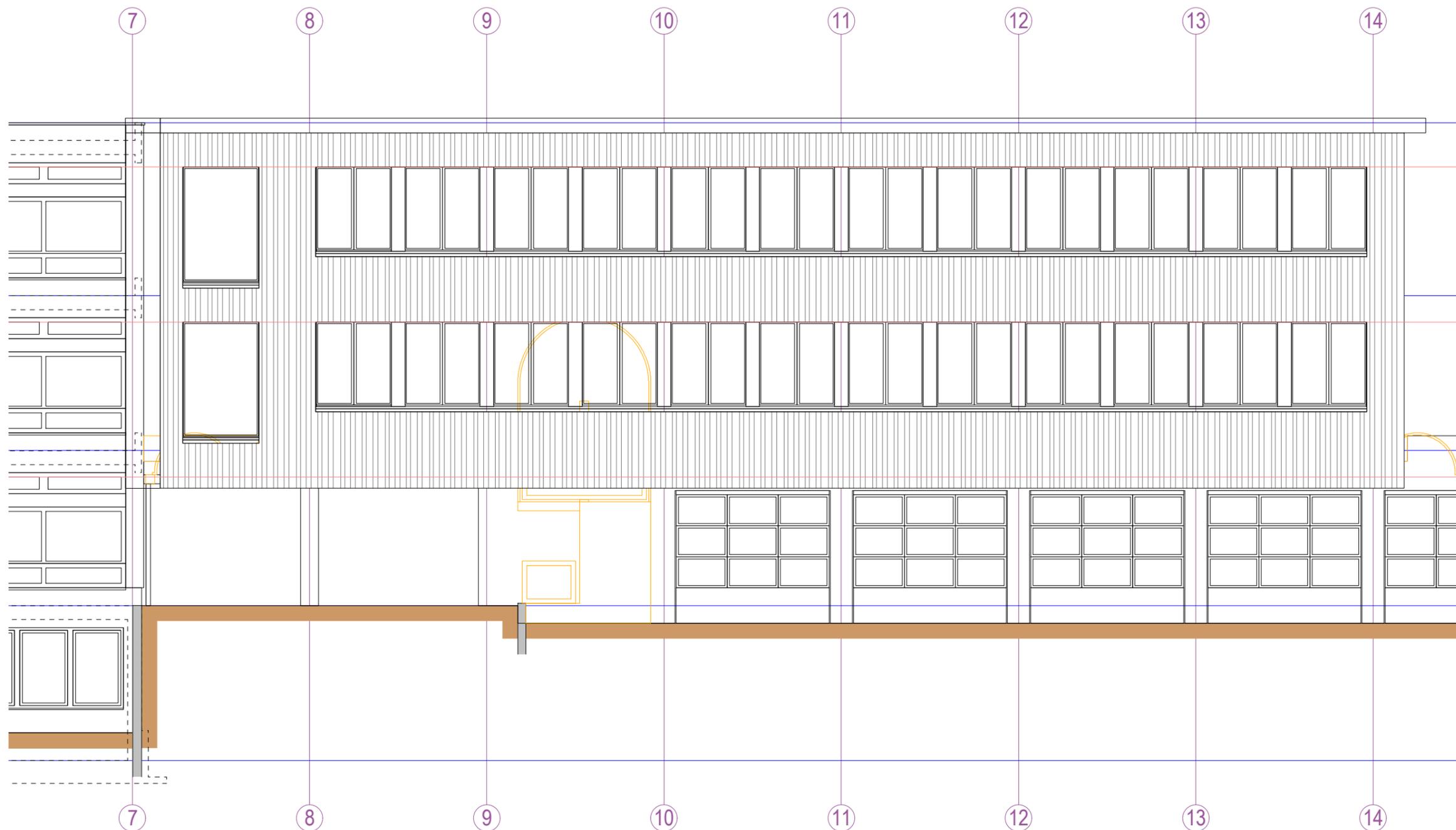


Collège du Lynx
2026 Les Geneveys sur
Coffrane
Article 1411 du cadastre des
Geneveys sur Coffrane
Construction d'une
extension provisoire

Façade sud

N° du plan : **EGSC 109 d** Echelle du plan : **1 : 100**
Date : **01.12.2015** largeur x hauteur : **29 x 42**

Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEA1.



Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

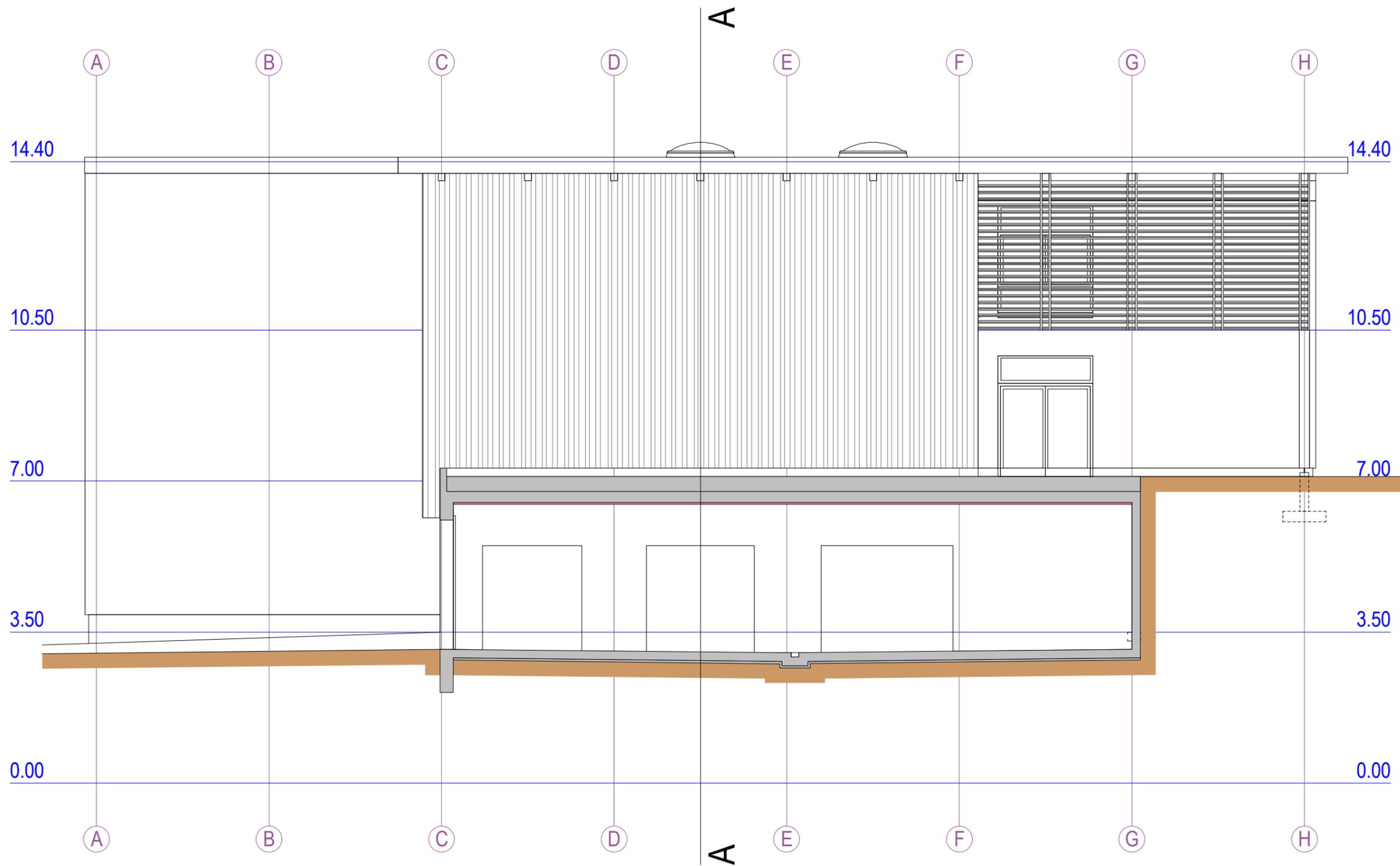


Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Façade est

N° du plan : **EGSC 110 e** Echelle du plan : **1 : 100**
Date : **01.12.2015** largeur x hauteur : **29 x 42**

Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEA1.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Façade est

Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58



Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Façade nord

N° du plan : **EGSC 111 e** Echelle du plan : **1 : 100**
Date : **01.12.2015** largeur x hauteur : **29 x 42**

Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEAI.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Épervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

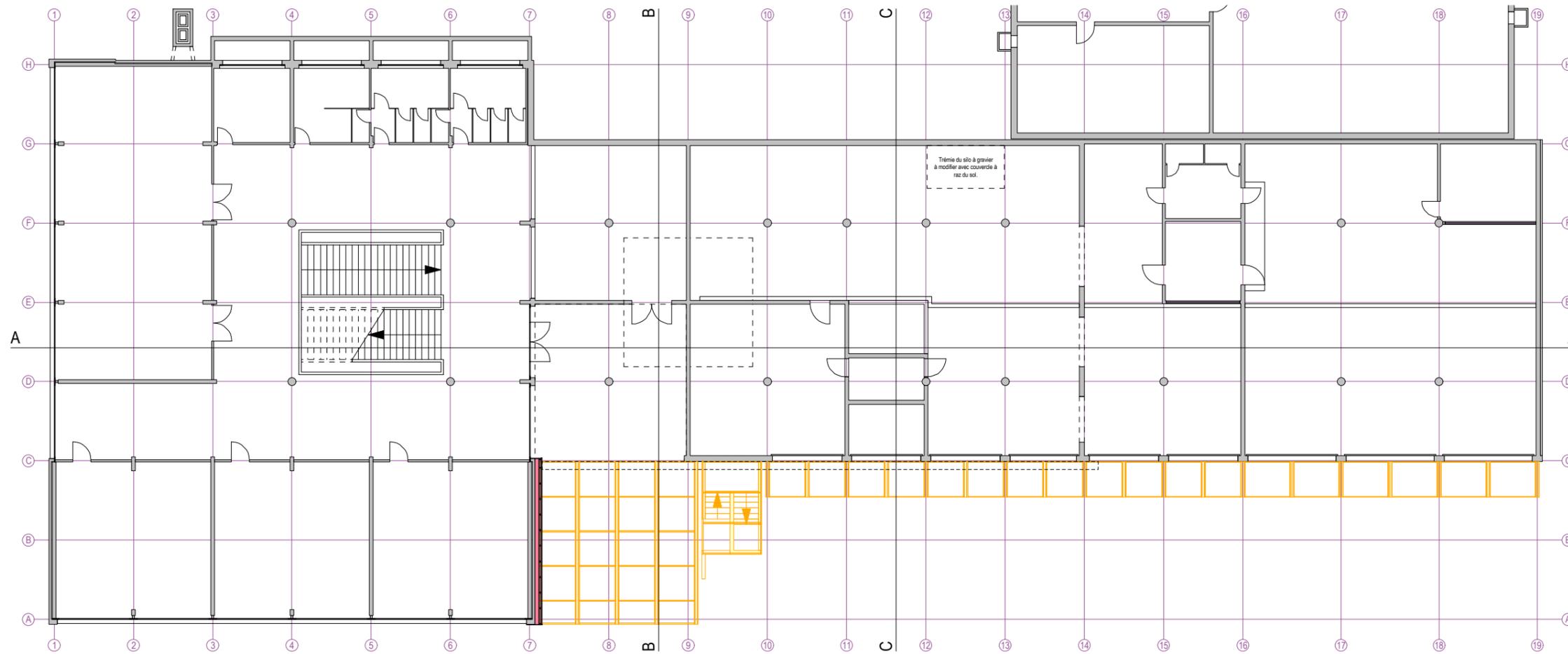


Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Plan du rez inférieur

N° du plan : EGSC 112 e
Date : 01.12.2015
Echelle du plan : 1 : 250
largeur x hauteur : 29 x 42

Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEA1.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Plan du rez inférieur

Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

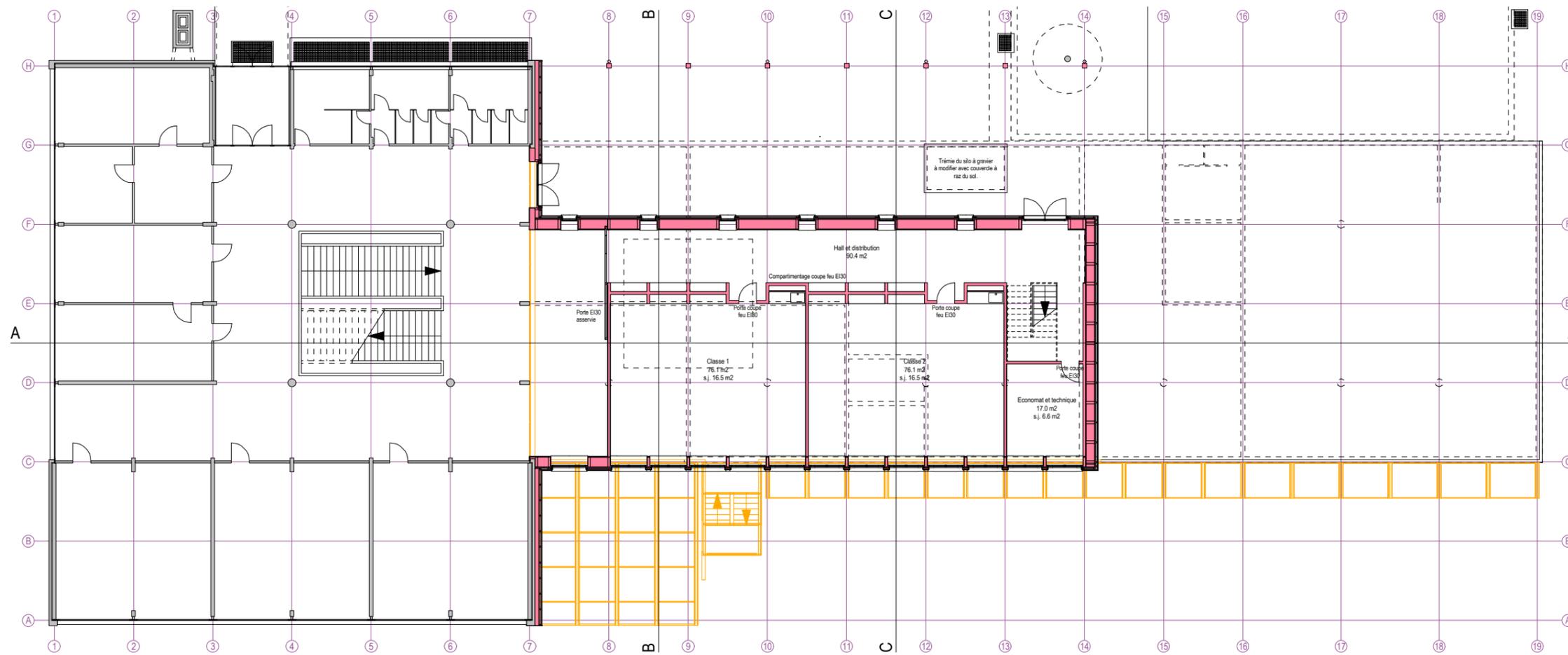


Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Plan du rez supérieur

N° du plan : EGSC 113 e
Date : 01.12.2015
Echelle du plan : 1 : 250
largeur x hauteur : 29 x 42

Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEA1.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Plan du rez supérieur

Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Épervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

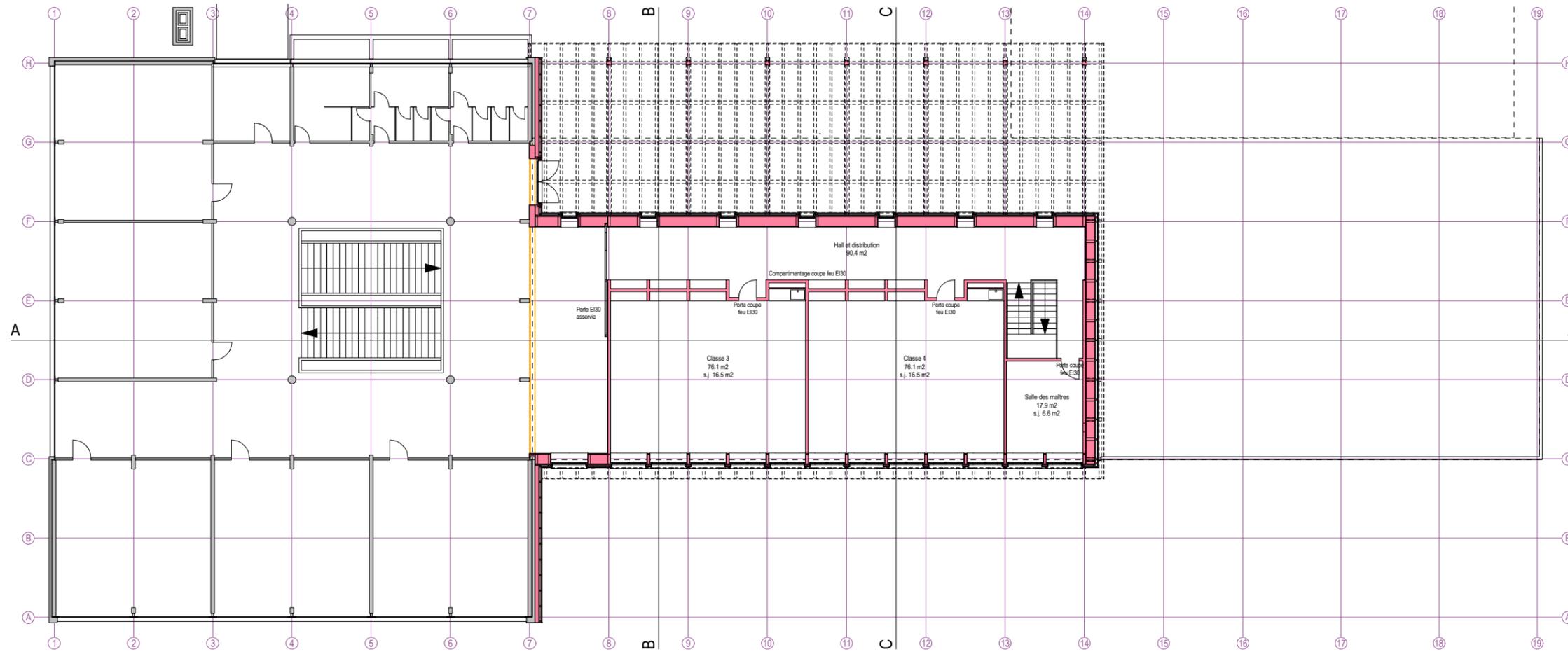


Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Plan de l'étage

N° du plan : EGSC 114 e
Date : 01.12.2015
Echelle du plan : 1 : 250
largeur x hauteur : 29 x 42

- Modifications :
- a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
 - b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
 - c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
 - d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEA1.
 - e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Plan de l'étage

Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

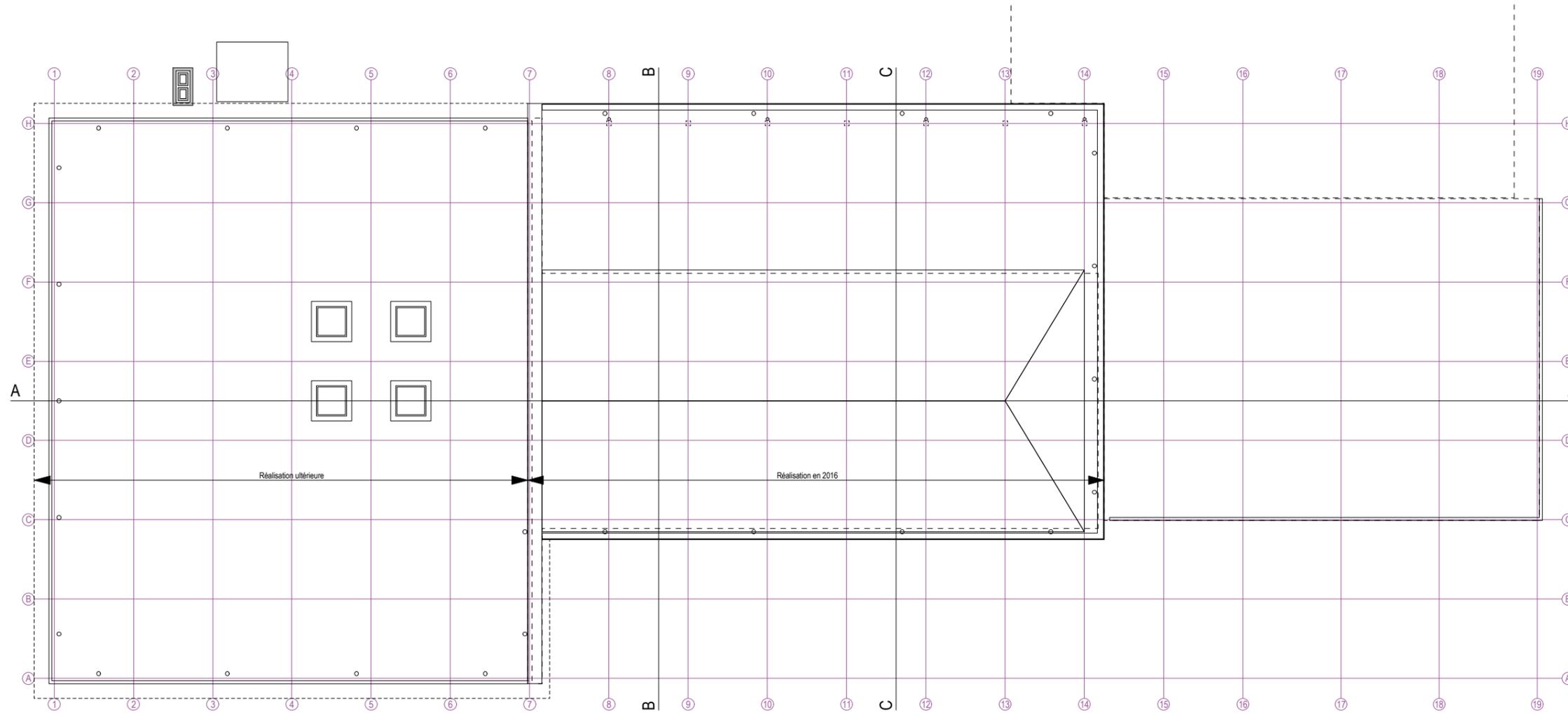


Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Plan de toiture

N° du plan : EGSC 115 e
Date : 01.12.2015
Echelle du plan : 1 : 250
largeur x hauteur : 29 x 42

Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEAI.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Plan de toiture

Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

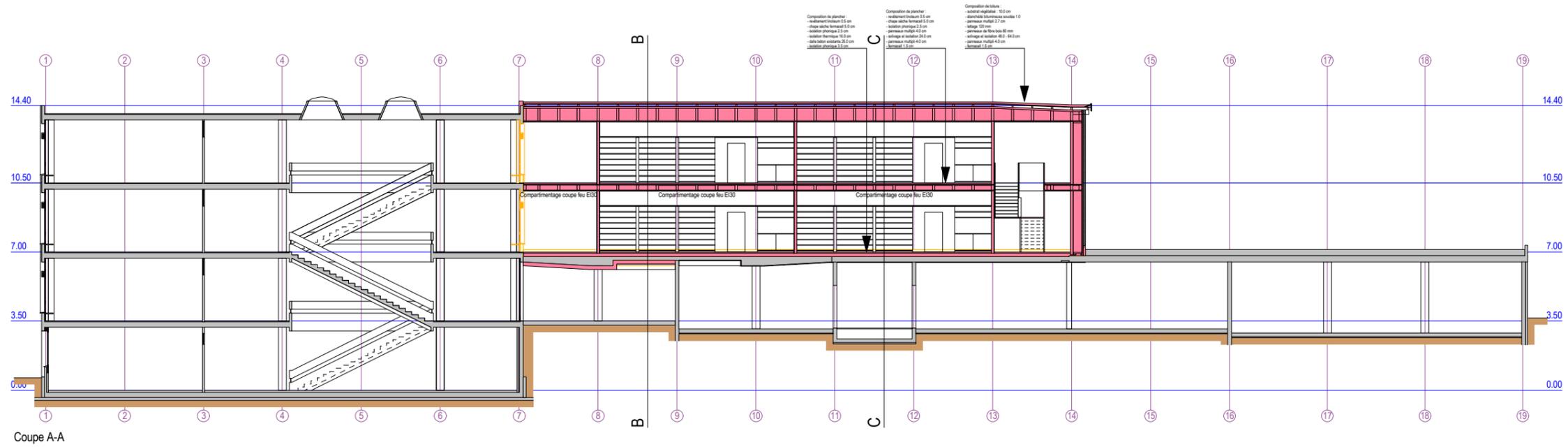


Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Coupe A-A, B-B, C-C

N° du plan : EGSC 116 e
Date : 01.12.2015
Echelle du plan : 1 : 250
largeur x hauteur : 29 x 42

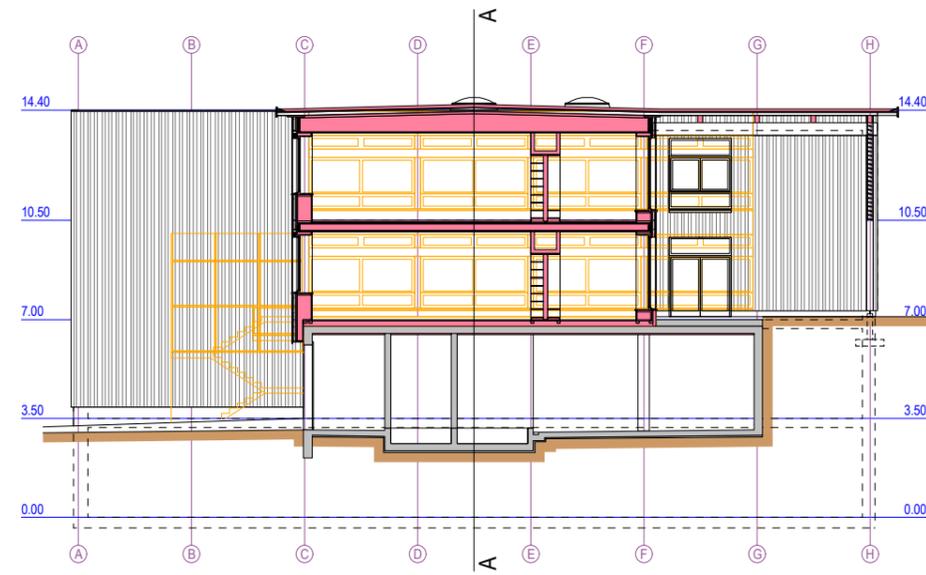
Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEA1.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Coupe A-A



Coupe B-B



Coupe C-C



Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

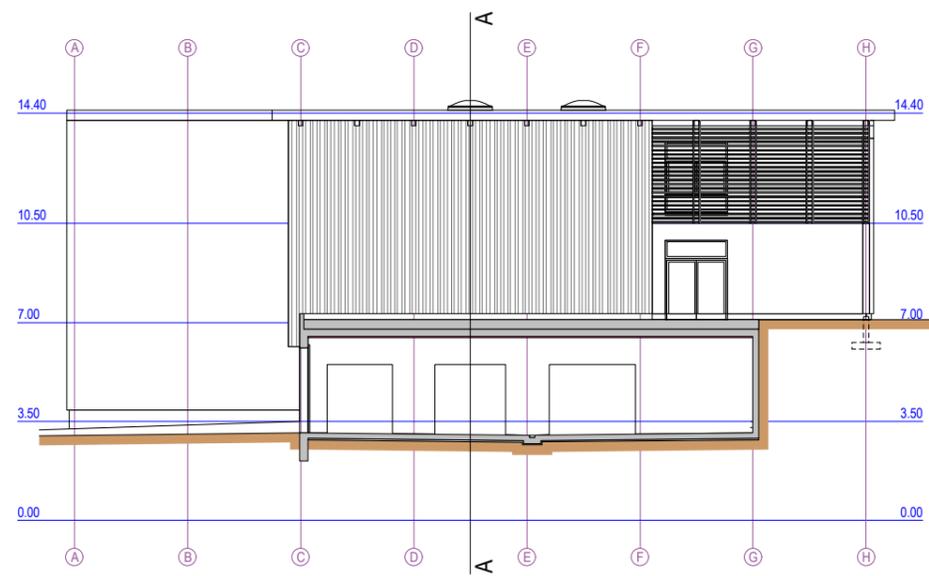
Façade sud, est et nord

N° du plan : EGSC 117 e
Date : 01.12.2015
Echelle du plan : 1 : 250
largeur x hauteur : 29 x 42

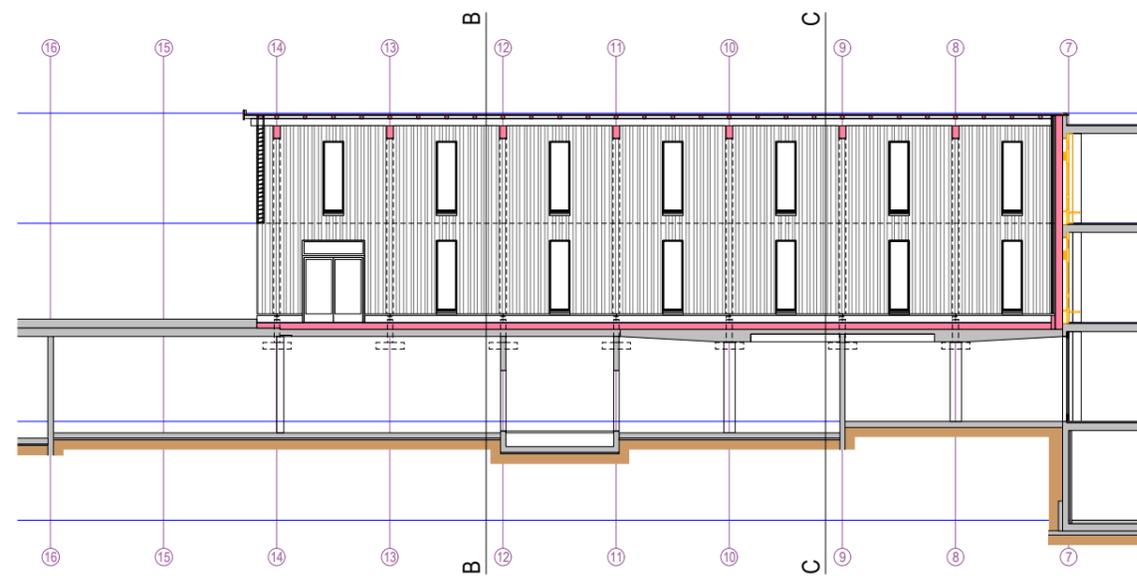
Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEA1.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.



Façade sud



Façade est



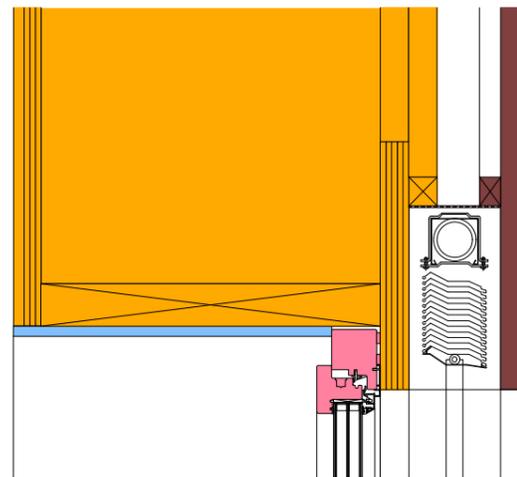
Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58



Construction d'une
extension et d'un préau
couvert

Détail des fenêtres



CFC 213 construction métallique



CFC 214 construction bois (préfabriqué)



CFC 215 façades ventilées



CFC 221 portes et fenêtres



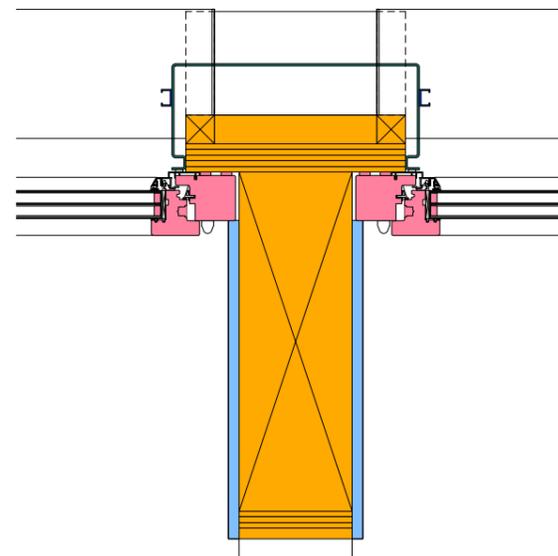
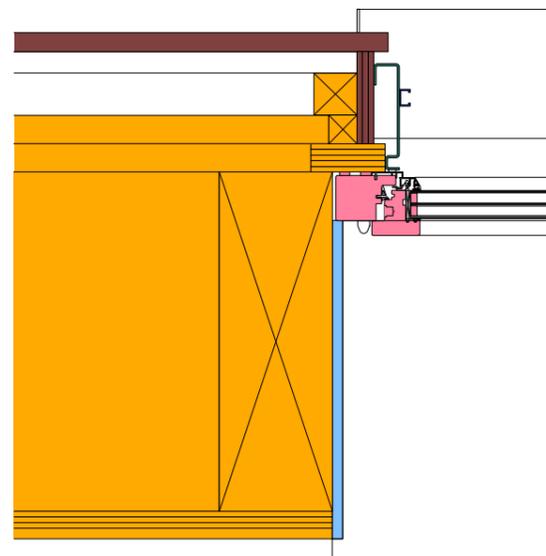
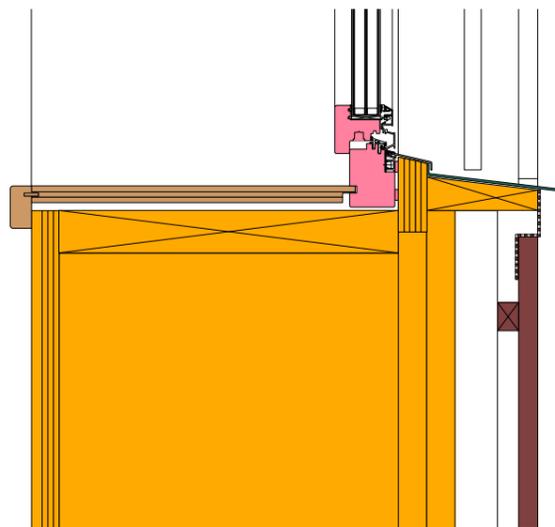
CFC 228 stores



CFC 271 plâtrerie



CFC 273 menuiserie



N° du plan : **EGSC 301 e** Echelle du plan : **1 : 10**
Date : **01.12.2015** largeur x hauteur : **29 x 42**

Modifications :
a / 22.12.15 : Saisie des plans de l'existant, correction du projet, implantation avec extension possible.
b / 07.01.16 : Extension accolée au bâtiment existant.
c / 18.01.16 : Révision complète du projet.
d / 20.01.16 : Correction des fenêtres, intégration des exigences AEA1.
e / 27.01.16 : Ligne de vie pour toiture plate, correction des pentes de toiture et des détails d'avant-toit.

Commune de Val-de-Ruz

Architecte communal
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 58

